

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE de LA NOË BLANCHE
35470



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 7 octobre à 19 heures,

Le Conseil municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Frédéric MARTIN, Maire.**

Date de convocation : 01/10/2026

<u>PRESENTS</u>	F. MARTIN, S. AUBRY, J. LIBEAU, T. LUCO (jusqu'à 20h50), L. ADVIS GAETE, M. AUBRY, R. DECOUT, S. FOULON, P. LEGAY, V. LEGENDRE, N. MONVOISIN, F. NOURRY
<u>ABSENTS EXCUSES</u>	A. BRIEUC, A. BILY, E. BLIN
<u>ABSENTS</u>	
<u>PROCURATION</u>	A. BRIEUC à F. MARTIN, A. BILY à S. AUBRY, T. LUCO à P. LEGAY à compter de 20h50

Nombre de conseillers	Point 1	Points 2 – 3 - 4
En exercice	15	15
Présents	12	11
Votants	14	14

Mme Sophie AUBRY a été élue secrétaire de séance.

1 ■ Transport scolaire – Acquisition d'un véhicule 9 places

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à un accident survenu le jour de la rentrée scolaire, il faut procéder à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le transport scolaire.

Plusieurs garages ont été sollicités avec un délai de retour de l'offre fixé au lundi 5 octobre 2026 à 18h.

L'analyse s'est faite sur plusieurs critères : le prix, le délai de livraison, la localisation du garage pour l'entretien et la capacité à louer un véhicule le temps de la livraison.

Après analyse le choix se porte sur la concession Peugeot de Cesson Sévigné avec l'offre suivante

- Véhicule : Peugeot E-TRAVELLER Business XL Electrique 136 ch – 75kwh au prix maximum de 42 000€ HT
- Délai de livraison : 6 mois
- Lieu de prise en charge pour l'entretien : Bain-de-Bretagne
- Proposition de location d'un véhicule 9 places : 120 € HT/semaine et 500 kms / semaine

Dans le cadre de la convention de délégation de transport scolaire entre la Région et la commune, la Région accompagne financièrement la commune par une subvention pour l'acquisition du véhicule :

- 50 % à l'acquisition
- 50 % versé en 7 annuités

Cet accompagnement important de la Région va permettre de maintenir un service important aux habitants.

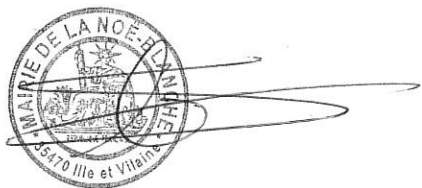
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
14	0	0

- de valider la proposition de la concession Peugeot,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention de la Région

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Sophie AUBRY



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Frédéric MARTIN

